

Mais constatons pour aujourd'hui qu'un résultat — un résultat très important pour ne pas dire décisif — est acquis :

Il y a accord entre l'Angleterre et la France.

Nous l'avons réclamé dès le début.

A tout cela, Monsieur le travailleur Dalton devait répondre à la Chambre des Communes :

« L'ancien sous-secrétaire d'Etat affirme que son parti n'appuiera pas une alliance franco-britannique mais appuiera par contre l'organisation de la sécurité collective par la Société des Nations. Il tient Locarno pour trop étroit : « Pour l'organisation de la paix, la plus petite région qu'on pouvait embrasser était l'Europe : le Labour Party est fidèle au principe du protocole de Genève ».

Passant à un autre argument Dalton établit une distinction très nette entre le « cas italien » et le « cas allemand ». Dans le second, comme selon l'orateur, il s'agit d'un moindre délit, il ne saurait être question de sanctions. L'égalité politique et économique devrait revenir à Genève. »

(« Populaire », 23-3-36).

Mais le 28 mars 1936, Rosenfeld faisait une surprise agréable après le grand discours de Chamberlain aux Communes, alors qu'il montrait ouvertement ce qu'il entend réellement par « pacifisme » :

« Le grand débat de politique extérieure à la Chambre des Communes fut une surprise très désagréable pour Hitler. Une fois de plus, les diplomates allemands avaient « gaffé ». Ils avaient, en effet, escompté une rupture entre Londres et Paris. Ils avaient misé sur une crise au sein du gouvernement britannique. Or, celui-ci en est sorti indemne. Son unité semble même consolidée. Sa situation vis-à-vis de l'opinion publique n'est nullement compromise. Et les relations franco-anglaises ont paru plus étroites que jamais.

Mais la journée de jeudi fut aussi une surprise pour une grande partie de l'opinion française, celle qui puise les nouvelles dans la presse dite grande, dans les journaux dits d'information. Seulement, cette surprise a été agréable. Car la presque totalité de la presse annonçait depuis plusieurs jours le contraire de ce qui est arrivé. On parlait d'un fort courant d'opinion anglaise dressé violemment contre le gouvernement. On donnait M. Eden battu à la Chambre. On précisait que le Cabinet britannique était en majorité germanophile. On annonçait un divorce entre la France et l'Angleterre avec toutes ses conséquences désastreuses.

Un peu avant, L. Blum jugea bon d'intervenir dans le « Populaire » pour « nuancer » le « pacifisme » de Paul Faure. Il écrivit donc :

« Notre Parti, lui, exigeait que le problème fût posé plus largement. Sans écarter, a priori, l'idée des sanctions — car la légalité collective et la sécurité collective sont choses inconcevables si on exclut en droit ou en fait toute possibilité d'astreinte ou de contrainte — il demandait qu'elles fussent mises en jeu pour un objet constructif et non dans un esprit purement punitif. Il fondait leur application éventuelle sur un système général d'assistance, de désarmement et de contrôle que la S. D. N. devait saisir l'occasion de proposer ou d'imposer à l'Allemagne ». (17-3-36).

Si L. Blum tint à préciser la position de la S. F. I. O. c'est certainement du fait de la campagne centrée contre les pauvres phrases pacifistes de Paul Faure. Négocier avec l'Allemagne ? Fi donc. Il faut réagir vigoureusement et Gabriel Peri l'expliquera dans l'« Humanité » du 17 mars 1936 :

Que l'on relise le discours du Reichstag, la harangue de Goebbels, le discours de Munich. La même affirmation revient comme un leit-motiv effroyable : c'est l'intérêt, c'est le besoin d'expansion du peuple allemand qui, pour le fascisme, sont la loi suprême et créent le droit. C'est sous ce signe que seront placés les contrats que Hitler propose à certains partenaires.

Négocier ou non, la question n'est pas là. Il s'agit de savoir si l'on veut isoler les foyers d'agression ou si l'on préfère livrer le monde à la conquête hitlérienne et laisser se préparer, sous la surveillance des fortifications de la zone rhénane, un nouveau Sadowa et un nouveau Sedan.

Il s'agit de savoir, en un mot, si l'on veut assurer la protection des millions d'hommes et de femmes pour qui la paix est le bien le plus précieux. »

Avant lui, Thorez, dans son discours de St-Ouen avait décrit comment le fascisme hitlérien envisageait le rapprochement franco-allemand :

« Quelques jours après son hypocrite interview à « Paris-Midi », Hitler donne un sens singulier à sa formule de rapprochement franco-allemand. C'est le rapprochement de ses troupes en direction de la France, en vue d'une nouvelle guerre, d'une nouvelle invasion, d'un nouveau 1914, qui dépasserait en horreur, en ruines, en sang versé ce que nous avons connu il y a vingt ans.

...Il est donc vrai que Hitler convoite le sol et les richesses des autres peuples européens, France y compris. Il est donc vrai qu'il n'a pas renoncé aux visées impérialistes qu'il exposa dans son livre « Mein Kampf » et que l'accomplissement de ces buts de rapine « implique l'anéantissement de la France » (p. 766).

Et quelles méthodes ? Celle du coup de poing sur la table, du fait accompli ! Hitler parle « d'apaiser les différends entre les peuples suivant les méthodes appliquées à l'intérieur ». Prétend-il donc exterminer notre peuple par le feu et par le fer ?

Que! sort nous attend demain ?

Quelle garantie reste à notre peuple et à l'Europe ? Quelle confiance peut-on accorder au bourreau du peuple allemand »

(« Humanité », 15-3-1936).

Enfin, parut un manifeste issu d'une séance commune de l'I.O.S. et de la F.S.I. (1) Comme il se devait, au nom du Droit, de la Paix, ces Messieurs mobilisaient, en fait,

(1) Nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs un extrait de la résolution de l'I.O.S. et F.S.I. lors du conflit italo-abyssin :

La Conférence commune de l'Internationale Ouvrière Socialiste et de la Fédération Syndicale Internationale, réunie le 12 octobre à Bruxelles, tient à marquer sa satisfaction de la décision prise par la Société des Nations, désignant l'Italie comme l'agresseur dans le conflit italo-abyssin.

Au nom de l'humanité et de la civilisation, elle réclame que les sanctions promptes et effectives mettent définitivement et rapidement un terme à cet injustifiable attentat au droit international. Elle assure la Société des Nations de l'appui le plus effectif de ses organisations pour l'application des sanctions, quelles qu'elles soient, qui devront être prises pour arrêter la guerre et rétablir la paix.

Elle demande qu'aucun délai n'intervienne pour la spécification des sanctions à appliquer et des modalités dans lesquelles on doit en user.

Elle souhaite qu'on porte à la connaissance du gouvernement italien que dans les clauses définitives rétablissant la paix il n'obtiendra de ses actes d'agression aucun avantage.

Les organisations représentées à la Conférence commune confirment leurs décisions prises à Genève le 6 septembre et à Paris le 27 septembre et ont pris toutes les dispositions nécessaires en vue de leur application pratique, mettant ainsi à la disposition de la S. D. N. pour la défense de la paix et du Droit, la puissance de l'opinion ouvrière et la force de ses organisations.